

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du lundi 6 octobre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Nicolas ISNARD - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-004-18554/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Centre de vie Régional - Plan de Campagne pour 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°10127**

118933

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est, depuis sa création, saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE– PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de son Agenda du Développement Economique actualisé le 30 juin 2022.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la Métropole a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire d'Aix-Marseille-Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de mobilité. Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Enfin, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe.

Créée en 2001, l'association « Centre de Vie Régional Plan de Campagne » (Association loi 1901) a pour objet de représenter et fédérer les entreprises de la zone de Plan de Campagne en vue de son développement et de son organisation, de s'assurer d'un développement commercial respectueux du cadre de vie et présentant des garanties suffisantes en matière d'aménagement du territoire et de développement durable, dans le respect de la légalité des autorisations d'exploitation commerciale.

Chiffres clés :

- 400 adhérents.
- 525 enseignes / 7 000 salariés.
- Nombre de bénévoles et/ou salariés : 1.
- Périmètre géographique : 250 ha étendus sur les communes des Pennes-Mirabeau et de Cabriès.
- 49 millions de visiteurs par an (référence étude MyTRAFFIC).

L'association CVR Plan de Campagne a pour mission d'animer une zone d'activités hors norme qui s'étend sur une surface de 250 hectares, répartis entre deux communes : les Pennes Mirabeau et Cabriès. Elle intervient sur les différentes problématiques rencontrées sur le périmètre de la zone à savoir : gestion des déchets, emploi, mobilité, communication-informations-animation, relations externes, règlementations, lien avec les acteurs publics, accompagnement à l'implantation de la Halle des producteurs.

Elle organise régulièrement des réunions d'échanges avec les commerçants afin de mieux appréhender leurs difficultés et besoins. Elle joue un rôle important de porte-parole de ces derniers lors des rencontres avec les institutions où sont traités les projets de développement et d'entretien de la zone.

L'association CVR - Plan de Campagne joue un rôle important sur le territoire métropolitain en termes d'emploi, d'activité économique et commerciale et d'attractivité.

En 2024, elle a déployé son programme d'actions autour des axes suivants :

Dimension Economique et sociale :

- Emploi : mise en œuvre de différents partenariats avec les opérateurs suivants :
- Les structures publiques concernées : France Travail, PLIE et maison de l'emploi.
- Des agences privées de recrutement : AKSIS, AEOS, ...
- Les acteurs des mobilités et du logement : accompagnement des salariés de la zone.
- Différentes écoles qui proposent des formations en alternance (vente, manutention, RH,...).

L'ensemble de ces partenariats permettent à l'association d'apporter une aide au recrutement, d'alimenter une CVthèque en ligne, d'organiser un « Forum de l'emploi » sur 2 jours au mois de mai.

En 2024, l'association a mis en place une « Commission des DRH » qui se réunit tout au long de l'année sur les sujets communs : vie en entreprise, congés, prévention, sécurité, maladie, etc..

Communication – Animation de la zone :

- Mise en place d'une nouvelle plateforme de marques, rénovation du site internet de Plan de Campagne ( [www.plandecampagne.com](http://www.plandecampagne.com) ), nouveau logo, nouvelle charte graphique.
- Accompagnement à la mise en œuvre de la Halle des producteurs en lien avec la Métropole.
- Accueil et accompagnement des nouvelles entreprises dans leur implantation
- Animation du réseau des adhérents : organisation de conférences thématiques, rendezvous hebdomadaires avec les commerçants, informations sur les travaux et difficultés de la zone.
- Relations institutionnelles : lien avec la Métropole, la Chambre de commerce, les communes et les unions patronales.

Règlementations :

L'association assure une veille active des réglementations appliquées aux ERP et communique auprès des entreprises. Également, elle informe sur les accords de zone relatifs aux ouvertures du dimanche.

Dimension environnement et énergie :

- Gestion des Déchets : information sur les réglementations en vigueur selon les catégories de déchets ; mutualisation des services (collecte, traitements, valorisation, élimination) ; conseils aux entreprises sur la question de la transition écologique.accompagnement de la démarche RSE en lien avec des associations environnementales.
- Partenariat avec RECYCLOP : chasse aux mégots sur la zone, orientation des fumeurs vers des gestes écoresponsables et vertueux.
- Partenariat avec RECYCLE PLASTIQUE : opération de ramassage des déchets plastiques et autres, orientation de ces derniers vers le tri et la revalorisation.

Promotion des mobilités durables :

La question de la mobilité est un enjeu majeur de la zone de Plan de Campagne pour les années à venir :

- CVR participe à l'élaboration du Plan de Déplacement Inter-Entreprises de la zone de Plan de Campagne, l'objectif étant de rationaliser les déplacements des salariés, d'améliorer leur qualité de vie et de respecter l'Environnement.

- Présentation sur une journée (mars 2024) du dispositif de covoiturage déployé par la métropole et Karos ; proposition de solutions pour les trajets domicile-travail permettant maintenir le pouvoir d'achat des salariés de la zone, de préserver l'environnement (réduction de l'impact carbone), de désengorger les parkings.

#### Perspectives 2025 :

Afin de maintenir la dynamique engagée, renforcer l'ancrage des entreprises, préserver et soutenir l'attractivité de la zone, maîtriser un développement durable et respectueux de l'environnement, l'association prévoit de poursuivre et développer en 2025, une série d'actions concrètes déjà engagées ou à impulser. Elles s'articuleront autour des thématiques suivantes :

- Accompagnement des entreprises à la gestion des déchets et à la mise en œuvre d'actions plus vertueuses.
- Emploi (partenariats, diffusion des offres en ligne, forum de l'emploi).
- Mobilité (veille sur les travaux BHNS et Pôle multimodal en cours sur la zone, information aux commerçants).
- Suivi des réglementations (diffusion de l'accord de zone, suivi de la réglementation des ERP).
- Accueil et accompagnement des nouveaux arrivants sur la zone.
- Relations institutionnelles (Métropole, Mairies, Préfecture, Chambre de Commerce).
- Gestion administrative de l'association (réunions, comptabilité, subvention).
- Communication institutionnelle de la zone commerciale.
- Diffusion de la nouvelle charte de Plan de Campagne ayant pour vocation de définir un cadre commun visant à favoriser une cohérence dans les actions menées, les différentes parties s'engageant à œuvrer pour un équilibre entre développement économique et respect des principes éthiques et environnementaux.

L'association a été soutenue l'an dernier et souhaite poursuivre son objectif. Elle sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de fonctionnement global au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS n°10127.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association « Centre de Vie Régional - Plan de Campagne », une subvention d'un montant de 28 000,00 euros pour la compétence Développement Economique.

Cette subvention représente 18% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération cadre n° FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence ;

- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations de Zone d'activités qui mènent à l'échelle de son territoire, des actions cohérentes, définies dans son Agenda du développement économique renouvelé en 2022 ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association « Centre de Vie Régional - Plan de Campagne », d'un montant total de 28 000 euros au titre de l'exercice 2025.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention avec l'association « Centre de Vie Régional - Plan de Campagne » ci-annexée.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY